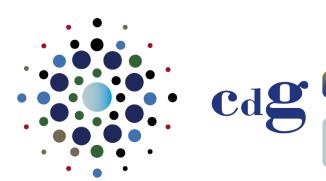
Campagne annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière

Pour rappel, la vaccination contre la grippe n'est pas obligatoire mais recommandée pour les personnes à risque de faire une forme grave



Rapprochez-vous de votre collectivité ou de votre service de santé au travail



www.cdg62.fr/

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE **DU PAS-DE-CALAIS**